

Affaire 15-141024

Occupation du Domaine Public et Privé – Mise à jour de la grille Tarifaire

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 08 octobre 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **21**

Absents : **04**

Procurations : **04**

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,
Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATORZE
OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le **QUATORZE OCTOBRE** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale à Frédéric AZOR – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Gina DALLEAU

Publicité faite le 18/10/2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM15-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

Affaire 15-141024

Occupation du Domaine Public et Privé – Mise à jour de la grille Tarifaire

Le Maire rappelle les articles L.2125-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques qui indiquent que l'occupation ou l'utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Il fait part à l'Assemblée que par délibération en date du 12 juillet 2023 la tarification pour l'occupation du domaine public avait été révisée mais qu'il est nécessaire aujourd'hui d'adapter la grille tarifaire, au vu de l'évolution du contexte économique et social, des demandes et des nouveaux modes de commercialisation. La mise à jour inclue les marchés de saison et les salons thématiques pour en simplifier l'accès et la lecture.

Le Maire propose ainsi la révision des prix concernant l'occupation du domaine public selon les nouveaux tarifs ci-dessous :

GRILLE TARIFAIRE DOMAINE PUBLIC ET PRIVE COMMUNAL			
Toutes structures proposant un service d'intérêt général / Évènement à caractère caritatif			GRATUIT
Permis de stationnement :			
Emplacements et natures des droits	Modes de taxation	Commune	OBSERVATIONS
Foodtruck, véhicule commercial, boutiques éphémères	Semestre	300,00 €	Soit 50€/ mois
	Annuel	600,00 €	
Banderole ou panneau à usage commercial en travers de la voie publique ou sur espace public occasionnel	Place / jour	60,00 €	
Exposition publicitaire de véhicules	Place / jour / véhicule	30,00 €	
Exposition publicitaire autres (chapiteaux, tentes)	Place / jour / chapiteau, tente	20,00 €	
Manège	Prix / M ²	1,00 €	
Étalage, vente de produit sur la voie publique	Semestre	60,00 €	Soit 10€/ mois
	Annuel	120,00 €	
	Occasionnel : m ² / mois	10,00 €	
Location terrain nu avec terrasse ouverte	M ² / mois	20,00 €	
Permis de voirie :			
Dépôt de matériaux ou emprise spécifique	M ² / mois	20,00 €	
Location terrain nu sans terrasse	M ² / mois	10,00 €	
Droit de place :			
Marché forain	6 mètres linéaires	18,00 €	
	12 mètres linéaires	36,00 €	
Brocante	Place / jour	20,00 €	
Toute occupation du domaine public pour laquelle un tarif n'est pas prévu expressément dans ce règlement	M ² / mois	25,00 €	

<i>Marchés de saison sur le parvis de la mairie (marché aux fleurs, Village de Noël,...)</i>			
Durée	3 jours	4 jours	5 jours
Emplacement nu 3x3	120 €	150 €	170 €
Emplacement avec tente 3x3	180 €	210 €	230 €
Emplacement avec tente 4x4	210 €	240 €	260 €
Emplacement manège	270 €	300 €	320 €
Emplacement Restauration	240 €	270 €	290 €
Salons thématiques (artisanal, agricole, gastronomique,...)			
Lieux où ces tarifs peuvent s'appliquer : aire couverte, gymnase, boulodrome, place du marché forain ou tout autre espace couvert			
	Dimensions	Tarifs 2 jours	Tarifs 3 jours
Emplacement nu	2,50m x 2,50m	50 €	75 €
Emplacement petit manège, petite attraction, structures gonflables	< 50m ²	150 €	225 €
Emplacement restauration	< 5ml	120 €	150 €
Baux			
Local, bâtiment modulaire (box...)	M ² / mois	10,00 €	Hors révision annuel du loyer

Le tarif d'occupation est arrondi à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1 (art. L2322-4 du CG3P)

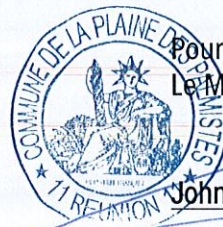
Ces tarifs ne s'appliquent pas à la Fête des Goyaviers, à laquelle est appliquée une grille tarifaire spécifique révisée annuellement.

Le Maire précise que ces diverses redevances seront perçues directement par la Trésorerie de Saint-André ou par la régie communale. Le demandeur devra impérativement remplir un formulaire auprès des services municipaux (cf. annexe 1).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés, Mélissa MOGALIA absente au moment du vote,

- **ABROGE** les anciennes délibérations en lien avec les tarifs d'occupation du domaine public (hors Fête des Goyaviers)
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la révision de la tarification pour l'occupation du domaine public et privé conformément au tableau présenté ci-dessus et ses annexes ;
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM15-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024